

l'enseignement agricole



**Ici comme ailleurs
Pour la démocratie
et contre les inégalités**



Communiqué
**Il faut sauver
 l'Enseignement Agricole
 Public : tous à Paris
 le 19 mars 2011 !**

Depuis de nombreux mois, tous les acteurs de l'Éducation (syndicats de personnels, organisations représentant les parents d'élèves, les élèves ou les étudiants, associations, ...) dénoncent la saignée dans les effectifs de personnels (16 000 emplois supprimés à l'Éducation Nationale, 145 dans l'enseignement agricole).

Ces organisations (dont la FSU) appellent à une grande journée d'action nationale le 19 mars 2011. Le SNETAP-FSU considère que l'enseignement agricole public, particulièrement visé par la politique gouvernementale, doit prendre toute sa place et être visible dans le cadre de cette journée d'action.

C'est pourquoi le Bureau National a décidé de favoriser une présence importante des personnels de l'enseignement agricole public dans la manifestation parisienne et de demander, à l'occasion de cette journée, une audience au cabinet du Ministre. Il appelle donc l'ensemble des personnels à participer nombreux à la manifestation du samedi 19 mars à Paris.

La mobilisation des personnels de l'enseignement agricole public doit permettre de peser pour infléchir les choix budgétaires du gouvernement et contraindre le Ministre de l'agriculture à redonner à l'Enseignement Agricole Public les moyens d'accueillir les élèves qui en font le choix et de résorber la précarité, principale résultante des suppressions de postes de fonctionnaires dans notre secteur.

Paris, le 17 février 2011,
 Le Bureau National



février 2011
 numéro 333

actualité _____ **4**

- Le ministre face aux organisations syndicales : une rencontre pour rien

politique scolaire _____ **6**

- Une charte de Pilotage : oui mais, pour quel contenu et quel suivi ?
- Carte scolaire rentrée 2011 : les formations à enjeu particulier

corpo _____ **8**

- Orly les 29 et 30 janvier 2011 : pacte du service public

pédago _____ **10**

- Baccalauréat scientifique dans l'enseignement agricole : une réforme sans pilote qui abandonne l'ambition pédagogique
- Rémunération du CCF : ne regardons pas le problème de l'évaluation par le petit bout de la lorgnette

vie syndicale _____ **12**

- L'UGTT dans la Révolution de Jasmin
- Forum Social Mondial de DAKAR du 7 au 11 février 2011
- Crise Alimentaire, crise sociale, crise politique, tous les ingrédients de l'explosion « Le Sénégal à la limite de l'explosion » titrent certains journaux
- ASMA : FO Instrumentalise l'action sociale

actualité _____ **16**

- Marquons la journée internationale de la Femme



L'Enseignement Agricole
 est la revue du Syndicat National
 de l'Enseignement Technique Agricole Public
 251, rue de Vaugirard
 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83
www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard
Equipe de coordination : Héléne Huet, Isabelle Couturier
Maquette, mise en page et impression :
 Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
 17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : février 2011
 CCP 995-94 K Paris
 Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Pour lutter contre les inégalités sociales

Développer les services publics

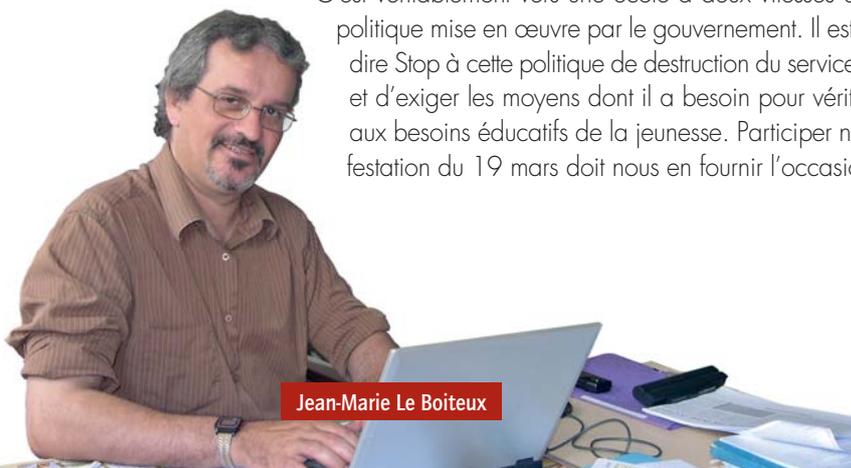


Tunisie, Egypte, Algérie, ... Un peu partout les peuples se soulèvent. Derrière l'exigence de plus de démocratie, c'est aussi contre la pauvreté et pour une autre répartition des richesses que les salariés et les jeunes de ces pays ont investi la rue et contraint pacifiquement leurs gouvernants à les entendre. Partout dans le monde, les peuples expriment leur aspiration à plus de justice sociale.

Pendant ce temps, en Europe en général, et en France en particulier, les gouvernements, par ailleurs complices des dirigeants africains, mettent en œuvre dans leur propre pays des politiques qui prennent un chemin radicalement opposé. En attaquant sur tous les fronts tous les mécanismes de protections sociales (Retraites, sécurité sociale, services publics (éducation, santé, justice,...) et demain la prise en charge de la dépendance) ce sont les populations déjà fragiles qui sont les principales victimes de ces politiques. Et les grands bénéficiaires en sont les milieux financiers qui s'accaparent la majeure partie de la richesse nationale. Les écarts se creusent ainsi de plus en plus.

Au centre de cette tourmente, l'Éducation, en France est le premier service public particulièrement malmené. Avec plus de 16 000 emplois supprimés alors qu'elle doit faire face à une reprise démographique, l'Éducation supporte à elle seule plus de la moitié des économies budgétaires. Pour faire face à cette véritable saignée dans les effectifs de la Fonction Publique, le gouvernement multiplie les réformes, conduites à la va-vite et qui n'ont comme finalité que de réduire les besoins en personnels (réforme de la voie professionnelle, du lycée, de la formation des enseignants, et demain réforme de la voie technologique). En réduisant le nombre d'heure d'enseignements obligatoires, en privatisant une partie des enseignements, en reportant sur des emplois précaires des fonctions qui devraient être assurées par des fonctionnaires, c'est la qualité de l'éducation en France qui est menacée. Alors que la FSU dénonce depuis des années la sortie sans qualification de centaines de milliers de jeunes du système scolaire, la politique éducative mise en œuvre aujourd'hui ne peut que conduire à une augmentation de leur nombre.

C'est véritablement vers une école à deux vitesses que nous conduit la politique mise en œuvre par le gouvernement. Il est de notre devoir de dire Stop à cette politique de destruction du service public d'éducation et d'exiger les moyens dont il a besoin pour véritablement répondre aux besoins éducatifs de la jeunesse. Participer nombreux à la manifestation du 19 mars doit nous en fournir l'occasion.



Jean-Marie Le Boiteux



Le comité de l'enseignement agricole public au travail

Le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public poursuit le travail de fond qui va l'amener conformément aux engagements pris en novembre 2010 au Sénat, à engager un certain nombre d'actions visant à interpeller l'opinion et la représentation nationale sur l'état de maltraitance avancé de l'Enseignement Agricole Public.

Ainsi, dans les semaines à venir le Comité va publier une tribune dans la presse pour alerter l'opinion et tancer les pouvoirs publics sur l'abaissement de l'EAP qui ne fait que s'accroître depuis plus de 6 ans maintenant... bien loin des défis sociétaux auquel il est seul à même de pouvoir répondre (sécurité alimentaire, aménagement des territoires ruraux, préservation et mise en valeur de l'environnement...), situation inacceptable qui a motivé en novembre 2009 la mise en place de ce comité, constitué d'élus de l'opposition (parlementaires, présidents de conseils régionaux), de syndicats (FSU, CGT, FIDL, Confédération Paysanne), d'associations (FCPE, ARF).

Par ailleurs, dès la fin mars (une fois la période de réserve s'imposant à nos établissements publics, liée aux élections cantonales, terminée), le Comité va lancer son opération vérité sur l'état de l'EAP, opération qui se déclinera dans 4 grandes régions autour de thématiques fortes, au titre desquelles on peut d'ores et déjà citer : les menaces sur les 4^e et 3^e de l'EAP, le parti pris pour l'offre privée, les risques de désertification rurale, les suppressions de postes et les non remplacements d'administratifs et la souffrance au travail engendrée... Le combat pour le service public d'éducation continue donc résolument !

Frédéric Chassagnette

Personnels ATS

État des lieux et mobilisation

Dans le cadre du plan d'urgence ATS, les sections SNETAP de chaque établissement ont été destinataires de deux types d'enquête, une sur la dotation en personnels ATS de l'établissement et l'autre sous la forme d'un questionnaire sur les conditions de travail des administratifs.

Une journée de réflexion des administratifs a eu lieu le 03 février 2011 à l'école vétérinaire de Maison Alfort. Les militants ont pu échanger sur leur expérience, leurs difficultés, s'informer sur les négociations en cours, sur la rémunération, les réformes des catégories et réfléchir avec humour sur les actions à venir !

PS : Il est encore temps pour les établissements retardataires d'adresser par mail au snetap@snetap-fsu.fr, l'enquête sur la dotation en personnels ATS.

Témoignage

Privilege des administratifs de l'enseignement agricole public

"Nous venons de vivre une fusion avec un autre EPL et sommes en pleine réorganisation administrative, donc pour l'instant c'est très compliqué et pagailleux. Je voudrais appuyer sur un point qui me semble très important : Depuis le transfert des TOS dans la fonction publique territoriale, nous sommes aussi secrétaires du Conseil régional.

Pour ma part, je travaille depuis 35 ans dans l'établissement. Il y a toujours eu des évolutions mais depuis 4-5ans tout s'accélère. On a parfois bien du mal à suivre. Impression que tout le monde se désengage, et transfère les tâches au service du dessous. A la base, il y a nous et juste nous... et souvent on se sent bien seule(s)!!! On doit tout faire dans des délais de plus en plus courts avec un minimum d'information, des notes de service de plus en plus difficiles à décrypter, accomplir de nouvelles tâches sans explication, faire fonctionner de nouveaux logiciels sans formation (mais on peut s'auto-former, n'est-ce pas ?)

Mais soyons optimistes, on nous a annoncé une simplification administrative, alors elle va sans nul doute se mettre en place et pour ma part j'aurai le temps de la voir puisque j'ai le "privilege" de rester en poste jusqu'à 62 ans !"

Le ministre face aux organisations syndicales représentatives. Une rencontre

Le Ministre de l'Agriculture a reçu le 7 février les organisations syndicales représentatives. Il souhaitait faire un point d'étape sur les 4 chantiers engagés depuis l'été 2010 : La précarité, les missions du Ministère, les conditions de travail et les carrières.



Il a surtout développé les deux premiers, mais sans apporter aucune réponse ni aucun élément nouveau face aux interrogations, pourtant précises que lui avait adressées le SNETAP-FSU (voir ci dessous), en particulier sur l'enseignement agricole public.

Sur la précarité et le périmètre des agents concernés par les concours spécifiques en préparation à la Fonction Publique, Le Ministre s'est contenté de dire que « tout restait ouvert ». Il a refusé d'arbitrer sur la question d'un texte réglementaire qui imposerait les conditions d'emploi des personnels sur budget. Il n'a apporté de précisions que sur la revalorisation salariale des agents contractuels d'enseignement national, mesure déjà actée et inscrite dans le budget 2011.

Sur l'enseignement agricole, il n'a pas répondu à notre demande de donner une priorité au service public, en particulier en lui donnant les moyens de fonctionner. Il a simplement évoqué une « simplification des procédures », et un « renforcement des liens avec l'Education Nationale ».

Le SNETAP-FSU s'interroge sur l'utilité de cette rencontre qui maintient toutes les incertitudes sur des questions aussi importantes que la précarité et la place du service public. Elle ne peut en tous cas que nous inciter à renforcer la mobilisation des personnels pour peser sur les choix gouvernementaux et le contraindre à un collectif budgétaire.

Les demandes précises du Snetap au Ministre

Précarité

Le document d'orientation transmis par le secrétaire d'Etat à la Fonction



Organisations syndicales contre pour rien



Publique aux organisations syndicales indique, concernant la mise en place de dispositifs spécifiques d'accès à l'emploi titulaire, qu' « il appartiendra aux administrations de déterminer les corps et cadres d'emploi concernés et la proportion des emplois offerts à ces modes de sélection spécifiques ».

Nous avons été informés que Bruno Le Maire lui avait adressé une lettre fin décembre (dont nous souhaiterions avoir copie) évoquant notamment la situation des ACEN. Pour notre part, nous considérons que tous les besoins permanents doivent être assurés par des fonctionnaires et qu'en conséquence, ce dispositif doit être ouvert à tous les agents non-titulaires, quel que soit leur emploi et le support budgétaire de celui-ci, et que le nombre d'emplois offerts à ces modes de recrutement doit correspondre au nombre d'agents à titulariser.

Pour les concours enseignants de cette année, le volume de concours qui nous est annoncé est bien loin de l'engagement, à travers la mesure n° 44 du pacte renouvelé l'issue des assises de l'EAP, d' « augmenter le nombre de places offertes aux concours de recrutement des enseignants ». D'ores et déjà nous mettons en garde qu'il ne serait pas admissible que, comme les années précédentes, tous les postes ne soient pas pourvus, en particulier lorsqu'il s'agit des concours internes.

Dans l'immédiat, les conditions d'emploi des agents non titulaires recrutés sur les budgets des EPLEFPA ou des établissements d'enseignement supérieur doivent être harmonisées. Le constat est unanime que le protocole de gestion des personnels de CFA et CFPPA n'est pas appliqué partout, et le fait que ce protocole n'a pas valeur réglementaire en est la raison essentielle. C'est pourquoi nous demandons qu'un texte de portée réglementaire régisse les conditions d'emploi de tous les agents contractuels sur budget, du technique comme du supérieur.

Enfin, l'administration du Ministère de l'agriculture a eu, depuis de nombreuses années, recours de façon abusive à des CDD à répétition. A deux reprises, des établissements viennent d'être condamnés devant les juridictions compétentes. Nous demandons à ce que l'administration engage une régularisation de toutes les situations des agents qui sont dans le même cas.

Budget 2011 et conséquences

Le budget adopté en décembre a consacré une nouvelle vague de suppressions d'emplois dans l'enseignement agricole pour la rentrée prochaine (120 ETP), qui s'ajoutent au 25 ETP sur crédits de remplacement. Le ministre avait dit à plusieurs reprises sa volonté d'épargner l'enseignement public et de préserver les emplois d'administratifs. Or le budget, tel qu'il a été adopté, ainsi que l'arbitrage entre public et privé (si l'on en croit les propos de la DGER au CTPC du 26/01), ne font pas la démonstration de cette volonté, puisque l'enseignement public subit l'essentiel de ces suppressions d'emplois, et que 20 suppressions sont prévues, dans le budget, chez les personnels non enseignants.

Les plafonds d'emploi, ainsi revus à la baisse conduisent les DRAAF à supprimer des classes ou à travers les plafonnements d'effectifs, à refuser l'accès au service public de centaines d'élèves. Dans ce cadre, le ministre sera bientôt amené à arbitrer les demandes des établissements en matière de formations à enjeux particuliers. Nous lui demandons de les examiner avec bienveillance et d'af-ficher, à travers cet arbitrage, une véritable priorité au service public.

Concrètement, cette situation se traduit, sur le terrain, par de nombreuses suppressions d'emplois qui génèrent de la précarité, accroissent la charge de travail des agents, et dégradent fortement les conditions d'études des élèves et des étudiants. Cela entraîne également une accélération des mutations dans l'intérêt du service. Nous demandons la suspension de toutes les mutations dans l'intérêt du service, à commencer par celles qui ont comme seul but de récupérer les postes des agents affectés en CFA ou CFPPA.

Formation des enseignants

La nouvelle modalité de formation des enseignants est un échec patent, tant pour les stagiaires que pour les élèves et que pour le système lui-même. Si le Président de la République a indiqué qu'il faudra revoir ces modalités de formation, c'est le principe même de l'affectation en responsabilité, dès le début de l'année de stage qu'il faut remettre en question, au profit d'une réelle progressivité de l'entrée dans le métier.

En tout état de cause il est inconcevable d'envisager une réforme de la formation des internes tant que toutes les leçons n'auront pas été tirées de celle des externes.

Réformes pédagogiques

La rénovation des diplômés (BEPA, Bac Pro, BTS) entreprise dans le cadre des différentes réformes se fait à la hâte et sans réelles concertations avec les équipes pédagogiques. Ainsi nous contestons plusieurs fusions d'options ou de spécialités qui brouillent la lisibilité pour les familles et la reconnaissance des professionnels de ces diplômés. Nous nous inquiétons également de la forte diminution

des heures dédiées à l'hygiène et la sécurité.

Par ailleurs les conditions de mise en œuvre de ces réformes conduisent à une dégradation des conditions d'études des élèves de l'EAP. Nous souhaitons que la mise en place de la réforme des lycées en première soit suspendue, que la réforme de la voie professionnelle soit entièrement revue, à commencer par l'épreuve de rattrapage du Bac Pro, et qu'une réflexion s'engage pour le rétablissement d'un cursus en 4 ans, avec un véritable diplôme de niveau V reconnu. Dans tous les cas, le ministre devra faire un bilan objectif de ces réformes et en tirer les leçons.

CES Le SNETAP et la FSU font le pari du syndicalisme européen, mais l'essentiel reste à faire !

Début janvier, l'ensemble des syndiqués du SNETAP a été consulté sur l'opportunité pour notre fédération, la FSU, d'entrer ou non à la CES (Confédération Européenne des Syndicats). Sur 3874 inscrits au moment du scrutin, 672 votants (soit 17,62%), dont 644 exprimés. Résultat :

OUI : 59,32% - NON : 20,34% - Abstention : 20,34%

Par suite, le Conseil Syndical National des 12 et 13 janvier a tranché la question du mandatement de notre délégation pour le CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National) de la semaine suivante, qui conformément au mandatement du Congrès FSU de Lille devait faire le bilan des consultations internes aux différents syndicats de la fédération et arrêter une position nationale. Avec 27 voix contre 17 et 4 abstentions, la délégation SNETAP a ainsi été mandatée pour porter 4 voix pour le OUI lors du CDFN (le CSN n'ayant pas retenu l'option du partage des voix).

Les 18 et 19 janvier la question de la demande d'adhésion à la CES a donc été tranchée par le CDFN. Certains syndicats (dont le SNETAP) ont pointé la difficulté de la mise en œuvre de cette décision de consultation interne, eu égard à un calendrier extrêmement serré d'une part et à l'absence de modalités communes quant à ladite consultation de nos syndiqués. Ainsi, les syndicats de la FSU ont consulté leurs adhérents sous des formes diversifiées.

Rapportée au nombre d'adhérents par syndicats nationaux, la consultation s'est traduite par :

Pour : 79,75% - Contre : 17,12% - Abstention : 3,13%

En dehors de ces exprimés 13,84% se sont portés en NPPV (Ne Participe Pas au Vote).

Le CDFN a donc pris acte de ce résultat et en conséquence a mandaté la Secrétaire générale pour entreprendre les démarches d'adhésion de la FSU à la CES.

Le pari de l'engagement de la FSU dans le sens de la convergence européenne des luttes a donc bien été pris, reste que le plus dur est évidemment devant nous : obtenir l'adhésion effective (certaines confédérations ayant déjà joué l'obstruction par le passé en pareil cas, faisant primer des considérations basement hexagonales), puis une inflexion significative de l'action de la CES dans le sens de nos mandats pour un véritable syndicalisme de lutte et de transformation sociale !

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint à la Vie Syndicale

Carte scolaire rentrée 2011

Les formations à enjeu particulier

L'établissement de la carte scolaire relève depuis la rentrée 2006 de la responsabilité du DRAAF. Cependant, la rareté de certaines formations (formations à enjeu particulier) ou le périmètre inter-régional du recrutement dans les formations de niveau III, nécessitent quelles soient soumises à un avis préalable du DGER. Ainsi, un avis défavorable du DGER, ne peut permettre au DRAAF d'inscrire cette formation dans les modifications de la carte scolaire.

Pour la préparation de la rentrée 2011, la répartition des formations à enjeux particuliers dans les secteurs est la suivante :

- **Pour la production :** Filière Canin-félins et animalerie les bac professionnels « Animalerie de laboratoire » et « Conduite et gestion de l'élevage canin et félin » ; Filière Cheval : l'ensemble des CAPA « Maréchalerie », « Soigneur d'équidés », « Lad driver - lad jockey » et les bac professionnels « hippique » et « Conduite et gestion de l'exploitation agricole, option élevage et valorisation du cheval ».
- **Pour l'aménagement :** bac professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune » et « Gestion et conduite des chantiers forestiers » ;
- **Pour les autres formations :** toutes filières de brevet de technicien supérieur agricole, les classes préparatoires aux grandes écoles et les classes de prélice.

Sur les 101 dossiers des FàEP proposées, 80 correspondent à des nouveaux projets et 21 sont issues de la rénovation de la voie professionnelle hippique. Les 80 nouvelles demandes se répartissent en : 67 demandes d'ouvertures, 4 demandes de changement d'option (4 ouvertures et 4 fermetures impliquant des formations à enjeu particuliers) 5 demandes de fermetures. 20 dossiers sont des deman-

des visant à compléter des cycles incomplets notamment d'ex BEPA orphelin¹ pour la plupart .

- La répartition entre les composantes est la suivante : 45 demandes relèvent des établissements de l'EAP, 20 du CNEAP², 27 des MFREO³, 8 de l'UNREP⁴ et 1 d'un établissement privé de formation à distance. Le public voit ses demandes progresser de 30 à 40 entre l'année dernière et cette année alors que le privé régresse de 47 à 40.
- La répartition entre les niveaux : 60% des dossiers concernent les BTS, 30% les bac professionnels, 7,5% le CAPA et 2,5% les classes préparatoires post-BTSA.
- La répartition entre les secteurs professionnels : aménagement 42,5% ; production 25% ; commerce 15% ; service 11,2%.
- Le baccalauréat professionnel GMNF avec 21,25% est le plus demandé, le BTSA TC 15% ; le BTSA aménagement paysager 11,25% et le BTSA SER 11,25%. Avec 5 bac pro CGEH et 6 CAPA la filière hippique représente 13,75% des demandes.
- La rénovation du bac pro concerne majoritairement le bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique 5 public, 6 CNEAP, 7 UNMFREO et 2 UNREP).

Information de la DGER recueillie à partir de ma prise de note au CNEA du 3 février 2011.

Serge Pagnier

- 1 - Ex filière BEPA sans bac pro sur le même établissement.
- 2 - Conseil national de l'enseignement agricole privé (établissements catholiques).
- 3 - Maisons familiales rurales et d'orientation.
- 4 - Union nationale rurale d'éducation et de promotion.

Une charte de Pilotage Oui mais, et quel sui

La responsabilité de l'établissement de la carte scolaire transférée au DRAAF est allé de mal en pis. Interpellés par les graves dysfonctionnements, le Ministre et son administration se proposent de cadrer l'exercice. Le Snetap-FSU fait des propositions dont on ne sait si elles seront retenues et si elles pourront ensuite résister aux vieux démons !



Une Charte de pilotage, pourquoi ?

Depuis le transfert en 2006, de l'organisation de la carte scolaire au DRAAF - encore dénommée dans le jargon de l'administration : la déconcentration -, les personnels et les usagers ont constaté une dégradation progressive des conditions d'accès à l'enseignement agricole. Le Snetap-FSU, opposé depuis sa mise en place, pour le double motif de la dimension de l'enseignement agricole -équivalent à une petite académie - d'une part et du transfert à des DRAAF d'une autorité qui ne disposait pas de la culture « académique » d'autre part, avait obtenu du Ministre Gaymard, l'assurance de règles encadrant la gestion déconcentrée des évolutions des structures. Traduites dans la circulaire du 18 mai 2005 donnant : « instructions relatives à l'organisation déconcentrée des rentrées scolaires », elles n'ont cessé d'être transgressées. Le contexte politique de suppressions des emplois public, la perméabilité des emplois entre les programmes budgétaires du MAAP ainsi qu'un dépouillement progressif des compétences de la direction générale de l'enseignement et la recherche, ont amené des DRAAF à prendre beaucoup de liberté avec la rigueur pourtant exigée. Ainsi, des cartes scolaires ont pu être arrêtées de façon complètement

e

pour quel contenu vi ?

déconnectée du calendrier de l'orientation et des inscriptions des élèves et étudiants dans l'enseignement agricole public¹.

Ces graves dysfonctionnements signalés par le Snetap-FSU, notamment dans les groupes de travail préparatoires aux Assises de l'enseignement agricole public, n'ont pas manqué d'interpeller nos interlocuteurs et ont conduit le Ministre Bruno Le Maire à retenir dans la mesure 13 de son « pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public » le principe d'une « Charte de pilotage de l'enseignement agricole public ». Le Snetap-FSU regrette que ces dysfonctionnements n'aient pas donné lieu à un retour au pilotage national cependant, faute de mieux, ces nouvelles instructions devraient néanmoins permettre de réaffirmer des principes fondateurs (cf article L811-1 et L811-2 du code rural)² susceptibles de recadrer le pilotage de l'enseignement agricole public et donner l'occasion d'y contribuer.

Qu'en attend le Snetap-FSU ?

Le Snetap-FSU revendique une charte de pilotage qui incite au strict respect des usagers et à une démocratie retrouvée qui permet l'expression de la demande sociale de formation. Le transfert au DRAAF d'une telle responsabilité n'a de sens que si celle-ci concourt à cet objectif.

Les obligations dues aux usagers du service public d'enseignement agricole sont à privilégier et doivent se substituer dorénavant à la primauté donnée ces dernières années par la DGER et les DRAAF, au dialogue de gestion. Pour qu'il en soit ainsi, les échéances du calendrier scolaire doivent prendre l'ascendant sur ceux de l'annuité et de l'exécution du budget. L'affectation des moyens et des emplois à l'enseignement agricole public doit être rendue sitôt le budget voté afin que la carte scolaire puisse être arrêtée dans chaque région par le DRAAF

avant que ne s'ouvre le début de la campagne d'orientation des élèves et étudiants, c'est à dire avant l'ouverture du site d'inscription post-bac aux lycéens – accessible dès le 20 janvier cette année.

La réponse à la demande sociale de formation s'exprime notamment dans les demandes formulées par les établissements. Ces demandes sont l'émanation du travail relevant de l'organisation démocratique (commissions et instances de l'établissement). Elles correspondent à l'expression de l'autonomie pédagogique de chacun des centres constitutifs et doivent pour ces raisons recevoir le respect de la hiérarchie administrative qui leur est dû. De même, au regard de toute la responsabilité qui les entoure, les évolutions à donner aux moyens de leur mise en œuvre entrent dans leur prérogatives.

Mais, de vieux démons subsistent !

Le projet de Charte transmis par l'administration, s'il mérite que l'on s'y intéresse en vue de le faire évoluer, reste campé dans une démarche dogmatique de suppressions de l'emploi public. Passé l'introduction où le Snetap-FSU pourrait se reconnaître dans quelques unes des intentions, le dialogue de gestion est exhibé dans l'intitulé même du premier chapitre. C'est dire la place que l'administration entend donner à l'expression de la demande sociale de formation. Aussi, la conception du « dialogue de gestion » développée demeure du domaine réservé et érigé d'entretiens exclusifs entre les échelons hiérarchiques des représentants de l'Etat.

Le calendrier proposé, répond à l'échéance de la notification d'une carte scolaire, souci que nous avons exprimé d'une parution à une date conforme avec celui de l'orientation et de l'inscription des élèves et étudiants dans les cursus de poursuite d'étude. En revanche, le calendrier d'exécution budgétaire laisse peu d'espace à un véritable dialogue social préalable à l'éta-

blissement de la carte scolaire.

A ce stade et sans prendre aucun risque, une extrême vigilance des personnels pour veiller à ce que les règles ne soient pas transgressées demeurera, pour le reste, le niveau et la qualité de l'information et de la concertation seront ce que les personnels avec leur représentants auront été à même d'exiger.

Serge Pagnier

¹ – Lire « Déconcentration et fuite en avant : imposons un pilotage natio-

nale » dans le bulletin n° 306 de mars 2008. Articles L 811-1 et L811-2 du code rural.

2 – « L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires (...) constituent une composante du service public d'éducation et de formation. (...), sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public ». (...) Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires disposent de l'ensemble des informations de nature à leur permettre l'élaboration d'un projet d'orientation. (...) ».



La dette Une réalité dont l'origine est à chercher ailleurs

Scandée sans relâche par les membres du gouvernement et de sa majorité, le but était de convaincre une majorité de nos concitoyens d'accepter les mesures prises pour la réduire. Ainsi, depuis 2007, 100 000 postes permettant une économie de 3,6 milliards d'euros ont été supprimés principalement dans le système éducatif. Or, le déficit budgétaire n'a pourtant cessé de s'accroître pour atteindre 254 milliards en 2010 soit une augmentation de 37 milliards depuis 2008. Les causes doivent donc nécessairement être recherchées autre part. Les proximités dévoilées, notamment l'été dernier, entre les milieux des affaires et celui des responsables politiques, conduisent désormais nos concitoyens à percevoir d'autres causes à la dette et notamment la diminution des recettes fiscales. Ainsi, le bouclier fiscal a exclu des recettes 15 milliards d'euros chaque année ; les exonérations de charge représentent un manque à gagner de 31 milliards en 2010 et de 160 milliards depuis 2003 alors que le chômage n'a cessé de croître ; la baisse de la TVA pour les cafés restaurant correspondant à 3 milliards d'euros de cadeau.

Depuis, l'investissement éducatif n'a cessé de reculer et représente désormais moins de 5% du PIB. Il en découle une réduction considérable des capacités d'accueil de l'enseignement public, corrélée des conditions d'enseignement considérablement dégradées consécutivement aux réductions de grille horaire, au plafonnement des effectifs, au seuil de dédoublement, aux réformes de la voie professionnelle et du lycée.

Serge Pagnier

Orly les 29 et 30 janvier 2011

Pacte du service public

Dans le précédent numéro de "L'enseignement Agricole", Gérard Pigois avait fait l'annonce de la participation du Snetap aux états généraux du service public organisés les 29 et 30 janvier derniers. Ce mois-ci nous publions l'intégralité du Pacte du service public par plus de 50 organisations et institutions. Une prochaine réunion est prévue à Bagneux le 11 juin.



En France, en Europe et dans le monde, les crises financières, sociales et écologiques qui se succèdent sont la démonstration des échecs du capitalisme et de la concurrence « libre et non faussée » sacralisée que l'on nous impose depuis des décennies.

Dans cette lutte sans fin au profit d'une minorité, les populations payent le prix fort. Partout, les services publics, les protections sociales sont la cible des agressions les plus violentes, car ils sont un symbole de prééminence de l'intérêt général, de progrès social et de solidarité. Depuis quatre décennies, les inégalités - que le service public contribue normalement à réduire - n'ont fait que croître.

C'est bien une inquiétante régression qui s'installe. Tant sur les plans économiques qu'écologiques, que sur ceux des droits et des libertés fondamentales, surtout pour les populations les plus dominées, marginalisées ou démunies (peuples du "Sud", personnes âgées démunies, femmes, réfugié(e)s et migrant(e)s, travailleurs(euses) précaires...).

Face à cette offensive de grande ampleur, les populations se mobilisent pour ne pas payer la note d'une crise dont elles ne sont pas responsables et pour construire des alternatives. Dans le domaine des politiques publiques de nombreuses luttes sociales ont eu lieu et se poursuivent : la santé, les retraites, l'éducation, la recherche, la Poste, l'énergie, l'eau, la petite enfance, le logement, la culture, les transports, etc.

Si nous voulons éviter la barbarie, la désespérance et le fatalisme, si nous voulons que les résistances et les luttes débouchent, il nous faut opposer et proposer un autre projet de société dont le Service Public est un des éléments moteurs.

A la priorité donnée aujourd'hui à l'accumulation des profits au bénéfice

d'une minorité, nous opposons l'exigence de la satisfaction des besoins sociaux du plus grand nombre par une autre répartition des richesses.

Le Service Public est en effet seul capable de répondre à une définition et gestion démocratique des biens communs, et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de chacun sans discrimination d'aucune sorte, origine, croyances, et opinions philosophiques. L'élaboration et la mise en oeuvre de l'intérêt général, la redistribution des richesses qu'il induit, la solidarité qu'il nécessite et mobilise, l'implication populaire qu'il exige, participent de la construction d'une société démocratique et durable, tant pour les humains que pour les ressources de la planète.

Partie prenante des luttes et convaincues qu'à partir d'elles il faut ouvrir un large débat de société sur le Service Public du 21^{ème} siècle une quarantaine de syndicats, d'associations et de partis politiques, s'appuyant sur tous les mouvements sociaux et d'usagers concernés, ont lancé l'Appel pour des États généraux du Service Public.

À l'issue d'une première année de débats, de mobilisations, réunis à Orly les 29 et 30 janvier 2011, ils adoptent le « Pacte du Service Public » suivant.

1. Le Service public a pour objectifs la satisfaction des besoins prioritaires des populations, concrétisés par des droits (droits civiques, droits sociaux, droits économiques, droits environnementaux et culturels) et de l'intérêt général, défini démocratiquement par les citoyens et leurs élus, dans une volonté et une recherche de liberté, d'égalité, et de solidarité.

Dégagés des contraintes du marché et du profit, les services publics contribuent à un développement économique participant à la fondation d'un État social, dans une société juste, solidaire, redistributive, garante des libertés publiques, sans discrimination et respectueuse de l'environnement.

Aucune réelle égalité, notamment entre les hommes et les femmes, entre les territoires, n'est possible sans services publics évolutifs, de qualité et de proximité. Dans cette perspective, nous nous engageons à soutenir, par une mobilisation associant tous les acteurs concernés, celles et ceux, qui se battent pour la création de nouveaux services publics, qui résistent ou s'opposent à leur destruction ou à leur affaiblissement.

2. Des services publics de l'énergie, de l'eau, des transports, des télécommunications, de la Poste, du logement, du crédit, de l'emploi sont à reconstruire.

Il faut stopper le démantèlement des services publics de la petite enfance, l'Éducation, la Recherche, la justice et la santé et au contraire les développer et les améliorer.

Il faut refonder un service public de l'information et de la culture, soustrait à l'emprise des pouvoirs politique et économique et garant d'un pluralisme politique et d'une diversité culturelle effectifs.

Il faut également de nouveaux services publics, définis avec les personnes concernées, pour faire face aux défis liés à la révolution de l'information, à l'émergence d'une société de la connaissance, aux exigences écologiques sans précédent, et aussi à l'allongement de la durée de vie et au vieillissement, aux mouvements migratoires.

3. Tous les dispositifs de protection sociale doivent relever d'une logique publique dans leur évaluation, leur financement et leur gestion.

4. Pour chaque service public, il convient de regarder quel est le niveau territorial le plus pertinent pour sa mise en oeuvre par et pour les populations, notamment pour assurer le lien avec les citoyens, mais aussi pour s'assurer que ce niveau permette une réelle égalité sur tout le territoire et garantisse la mise en oeuvre de l'intérêt général



et la défense de la planète. Quel que soit le niveau territorial dont ils relèvent, les Services Publics doivent permettre à tous, un plein accès aux services rendus, dans le respect des principes qui sont les leurs : égalité, continuité, capacité d'évolution dans la qualité du service rendu, solidarité. À ces principes qui fondent l'identité des S.P. il faut ajouter la laïcité, la proximité, la transparence de la gestion et son contrôle par les élu(e)s, les usager(e)s et les personnels.

5. Le choix des moyens et outils pour assurer au mieux le service public est large. Nous refusons tout dispositif qui fasse perdre à la puissance publique le plein contrôle du service rendu, de sa tarification, des investissements à consentir, ainsi que des conditions de travail et d'emploi des agents et de la place effective pour les usagers dans la définition et l'évaluation du service.

6. Les services publics, les politiques publiques doivent permettre une répartition des richesses qui garantit l'effectivité des droits. Le financement de services publics n'est pas une charge, c'est un investissement qui manifeste une confiance dans l'avenir et assure une redistribution des richesses.

Cela passe notamment par une fiscalité (nationale et locale) juste, fortement progressive, par une taxation des revenus et actifs financiers non taxés à ce jour, par une véritable taxation des revenus du patrimoine et par une suppression des niches fiscales profitant aux hauts revenus et aux multinationales.

Cela passe également par la remise en cause d'exonérations de cotisations sociales, et d'aides injustifiées aux entreprises.

Cela passe par le retour à la maîtrise publique de la politique monétaire et du crédit.

Cela passe aussi par une tarification qui tienne compte à la fois des péréquations nécessaires et des situations sociales.

Dans un souci de justice sociale les systèmes tarifaires ne doivent pas exclure la gratuité lorsque le service concerne de fait toute la collectivité publique, et doivent prévoir des mesures de non facturation des minimums vitaux de services pour les personnes en difficulté.

La défense et l'extension de la sphère de la gratuité, parce qu'elle impose des choix et s'oppose à la logique marchande, parce qu'elle oblige et favorise une citoyenneté active, constitue une des batailles importantes dans les années à venir.

7. Il est nécessaire de sortir du « tout marchand », mais également de contrer tout État bureaucratique et technocratique coupé des besoins réels et du contrôle des populations. L'État doit être conçu comme un « faisceau de services

publics » (Léon Duguit) et être fondé sur une réelle démocratie, représentative et participative. Si « Là où est la propriété là est le pouvoir ! » il convient que ce pouvoir soit celui du peuple.

8. Nous plaçons donc pour l'appropriation sociale des services publics dans le cadre d'une économie des besoins ; celle-ci passe par un transfert juridique de propriété à l'État ou une collectivité publique mais ne saurait s'y réduire. Elle doit, en effet, s'accompagner d'une extension de la démocratie : intervention des travailleurs dans la gestion ; participation des populations, définition des missions et des orientations des services, entreprises et organismes concernés par le débat des assemblées compétentes (nationale, régionale, départementale, municipale voire internationale), etc. Il s'agit aussi de donner aux citoyen-ne-s-usager-e-s, salarié-e-s, élu-e-s de nouveaux droits pour exercer une démocratie effective avec pour objectifs : - une véritable égalité dans l'accès à ces services et leur plein usage, sur tout le territoire, - la garantie de leur qualité et de leur efficacité, - une vraie collégialité dans toutes les décisions.

9. La caractéristique commune de tous et toutes les salarié-e-s du secteur public (le quart de la population active en France) est que leur situation est définie par la loi et non par le contrat au sens du code du travail. Il en est ainsi parce que les fonctions et activités exercées relèvent de missions de service public, elles mêmes inspirées par l'intérêt général exprimé sur le terrain politique à l'issue d'un débat démocratique. C'est cette spécificité qui caractérise l'agent public. Il doit être l'agent, et le garant de la mise en oeuvre d'une égalité réelle, de la continuité, de la qualité. C'est à ce titre que nous nous opposons à toute précarité et demandons que le même niveau de garanties soit reconnu dans le statut général des fonctionnaires (État, territoriale, hospitalière). Les conditions de travail, d'emploi, de formation et de rémunération doivent viser aux mêmes finalités et notamment permettre d'assurer à tous et partout un service de qualité.

Ceci doit être mené de façon convergente avec la construction d'un « statut des salarié-e-s du secteur privé » sur des bases, à la fois homogènes et différenciées.

10. Notre bataille pour le Service Public s'inscrit dans le cadre français, européen et mondial. Notre époque est celle d'une prise de conscience par les peuples de l'unité de leur destin. Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en oeuvre de services publics partout dans le cadre d'une planification démocratique.



Le service public, on l'aime, on le défend

Réunis à Orly les 29 et 30 janvier 2011, les associations, syndicats et partis, les représentants des collectifs locaux, signataires de l'Appel pour des États Généraux du Service Public.

Décident de faire connaître partout, dans les lieux de vie (villes, villages, quartiers...) et de travail, et au travers de débats ouverts au plus grand nombre ce « Pacte du Service Public ».

Proposent à tous les réseaux (associatifs, syndicaux, politiques) qui luttent pour une véritable transformation sociale de s'en saisir pour travailler ensemble, au niveau local, national, européen et mondial à une contre-offensive convergente, concertée et durable, afin de défendre et de promouvoir le service public.

Proposent de soumettre à signature ce pacte, et de tout faire pour le traduire en loi constitutionnelle. Ils proposent une pétition (500 000 signatures) demandant au Conseil Économique Social et Environnemental l'ouverture d'un débat national.

Se fixent comme objectif de faire de 2011 une année d'initiatives de toute nature et de mobilisation populaire en faveur du service public, et pour cela :

- De soutenir et de populariser toutes les luttes et les mouvements de résistance et de développement des SP, compatibles avec ce Pacte, qui se multiplient contre la démarche d'affaiblissement, de privatisation, de marchandisation du service public actuellement à l'oeuvre.
 - Notamment le 11 mars pour le petite enfance avec le collectif « pas de bébés à la consigne »,
 - Le 19 mars dans l'éducation à l'appel du collectif « Un pays, Une école, notre avenir »
 - Le 2 avril dans la santé à l'appel de 80 organisations à l'initiative de la Coordination Nationale des hôpitaux et maternités de proximité.
 - De s'inscrire dans le contre-sommet au « forum mondial de l'Eau » à Marseille en 2012.
- De faire connaître, par tous les moyens dont elles disposent, les nouveaux champs de services publics qui s'ouvrent dans le monde ainsi que toutes les innovations développées notamment par des collectivités et par les agents du service public pour améliorer la qualité et favoriser l'égalité d'accès réelle.
- De proposer aux collectivités territoriales, d'organiser localement, un « Festival des SP » destiné à populariser la diversité et la richesse des SP existants, les innovations et reconquêtes, ainsi que les besoins non satisfaits.
- D'interpeller sur ce Pacte les candidat-e-s aux différentes élections, les organisations syndicales, les partis politiques, et les associations en charge de services publics et sociaux.

- D'intervenir dans les débats européens contre la prééminence donnée à la « concurrence libre et non faussée », qui assure la primauté de la rentabilité économique sur le social dans la construction de l'Union européenne et pour défendre la construction d'une Europe plus solidaire dont les services publics soient une des pierres angulaires. Cette dimension européenne de notre combat sera la nouvelle étape des EGSP.

- De faire entendre leur point de vue et leurs expériences dans le cadre de la construction d'« Un Agenda mondial pour des Services Publics de Qualité » proposé par la Confédération Syndicale Mondiale, ainsi que dans tous les forums sociaux et autres instances internationales qu'ils jugeront nécessaires.

Elles travailleront, enfin, dans la suite de toutes ces initiatives, à la construction d'une manifestation d'ampleur nationale, à l'automne 2011 pour imposer ce Pacte dans le débat politique et citoyen.

Les EGSP proposent que leur prochaine réunion nationale, permettant de faire le point et de décider de la manifestation nationale se tienne le 11 juin à Bagneux et ils proposent à cette occasion à toutes les collectivités territoriales engagées dans la lutte pour le Service Public et contre l'Accord Général du Commerce et des Services (AGCS) de venir témoigner et populariser leur combat.

Pacte soutenu par : Appel des appels /AITEC association internationale des techniciens experts et chercheurs /ANECR association nationale des élus communistes et républicains /ACRIMED Action critique médias /ACU Association des communistes unitaires /Association Nationale du Sport /AITAC Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne /CADAC Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception /CELSIG Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général /CNAFAL Conseil National des Associations Familiales Laïques /CNDP collectif national pour le droit des femmes /Convergence Nationale de défense et développement des SP /Coordination Nationale des Hôpitaux et Maternités de Proximité /Coordination EAU Ile De France /EELV Europe écologie les verts /Fondation COPERNIC /FASE fédération pour une alternative sociale et écologique /Fédération Finances CGT /Fédération CGT des SP /FSU fédération syndicale unitaire /Gauche Avenir /GU gauche unitaire /IRFSU institut de recherche de la FSU /Les ALTERNATIFS /LDH ligue des droits de l'homme /MRAP mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples /MIPEP mouvement politique d'éducation populaire /NPA nouveau parti anticapitaliste /PCF parti communiste français /PG parti de gauche /PS parti socialiste /République et Socialisme /Résistance Sociale /UNION SYNDICALE SOLIDAIRES /UFAL union des familles laïques /UDB union démocratique bretonne /UGFF CGT union générale des fédérations de fonctionnaires /UNRPA union nationale des retraités et des personnes âgées /USP union syndicale psychiatrie.

Rémunération du CCF ne regardons pas le problème de l'évaluation par le petit bout de la lorgnette

Le SNETAP FSU examine la question de l'évaluation en deux temps : d'abord notre ferme opposition aux conditions de mise en œuvre du CCF et ensuite la juste rémunération d'un travail supplémentaire qui nous est imposé depuis des années.

Nous avons entamé avec la DGER, dans le cadre d'un groupe de travail issu du CNEA, une discussion sur la question de l'évaluation des élèves dans l'Enseignement Agricole.

Mais pour l'instant la question de la rémunération n'est pas sur la table. Nous avons d'abord travaillé sur l'épreuve de contrôle Bac Pro. Nous entamons maintenant un débat sur les modes d'évaluation.

Dans cette discussion le SNETAP se prononce très clairement pour une délivrance de diplômes nationaux par examen final, le CCF devant se limiter à une évaluation de compétences particulières ou dans le cadre de compétences liées à des travaux saisonniers, avec des sujets nationaux et contrôlé par une commission extérieure.

Mais la DGER, avec des organisations syndicales minoritaires, pousse à l'inverse pour un développement et une augmentation de la part du CCF. Dans ce rapport de force le SNETAP tient donc à défendre sa position de refus de généralisation du CCF sans abandonner la question de sa rémunération.

Aussi le SNETAP demande dès maintenant la prise en compte du temps nécessaire à l'organisation du CCF et la reconnaissance matérielle de la surcharge de travail liée à sa mise en œuvre et ceci depuis de nombreuses années. Il se battra pour une rémunération à la hauteur de cette surcharge.

Sur la base du principe de parité prévu à l'article L811-4 du code

rural, nous dénonçons la différence de traitement des personnels de l'Enseignement Agricole et ceux de l'Éducation Nationale pour un même travail.

À l'Éducation Nationale le décret du 26 Août 2010 instituant une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation, est une reconnaissance de fait de l'augmentation de la charge de travail qu'induit le CCF.

Mais cette indemnisation ne résout en rien l'ensemble des problèmes générés par la généralisation des CCF et cache en réalité le refus des ministères de réellement revaloriser les salaires des enseignants.

De plus cette indemnité, basée sur le principe « une classe, une indemnité » est largement insuffisante au regard de la charge de travail supplémentaire qu'induit la préparation, la mise en œuvre, la correction et la gestion administrative de chaque CCF. Cet arrêté fixe le taux de référence de l'indemnité à 83 € par an pour une classe quel que soit le nombre de CCF réalisés.

Le SNETAP se bat contre la généralisation du CCF et pour une véritable revalorisation du salaire des personnels. Mais dès lors que la DGER choisit de maintenir voire de développer le CCF, le SNETAP exige une réelle indemnité proportionnelle au surplus de travail que cela induit.



Baccalauréat scientifique une réforme qui abandonne pédagogie

Le mardi 8 février 2011, s'est tenue la CNS « études générales » concernant l'étude du référentiel de formation des enseignements de la série Scientifique du baccalauréat général mis en œuvre dans les lycées agricoles; plus particulièrement les enseignements spécifiques BATDD (Biologie - Agronomie - Territoire - Développement Durable) et BADD (Biologie - Agronomie - Développement Durable) et de spécialité TC (Territoire et Citoyenneté).



Le SNETAP-FSU a d'abord rappelé son opposition générale à cette réforme du lycée pour un certain nombre de raisons majeures : réduction des volumes horaires disciplinaires, suppression de l'histoire géographique en terminale S, volume d'heures à effectif réduit non affecté entraînant, entre autres, une compétition entre les disciplines, mise en place de l'individualisation en HSE...

Il a également souligné l'absence d'accompagnement des personnels qui sont une fois de plus laissés à eux-mêmes pour cette réforme imposée.

Sur le baccalauréat scientifique, face aux nombreuses questions des représentants du personnel concernant les objectifs, le fil conducteur, les savoirs à enseigner, la DGER a souvent été dans l'incapacité d'expliquer et de justifier ses choix renvoyant sans cesse à l'arrêté du 27 janvier 2010 (relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal du baccalauréat général) et à la nécessaire dimension scientifique des enseignements.

que dans l'enseignement agricole ne sans pilote bonne l'ambition que

Si personne ne peut nier la nécessaire dimension scientifique que doit avoir ces enseignements, ainsi que l'importance d'une lisibilité de la spécificité notamment par l'écologie, le projet présenté ici cultive le flou artistique le plus absolu.

Un projet sans cohérence, sans fil conducteur

Les deux enseignements spécifiques : BATDD qui représente un volume horaire de 6 h en 1^{ère} et BADD qui représente 5 h en terminale, devraient être des modules pluridisciplinaires dans lesquels la notion de territoire semble transversale. Leur intitulé rappelle notamment l'enseignement d'exploration de seconde dont ils seraient la continuité.

En réalité, de l'aveu même de l'administration, il n'en est rien : ce sont en fait des enseignements spécifiques de biologie-écologie, les liens avec l'EATDD de 2nd sont très flous, le territoire est absent du BATDD dans lequel on étudie la notion de milieu, il n'y a pas ou peu de pluridisciplinarité, l'agronomie devenant une science qui illustre les thèmes d'écologie ou les contextualise. On passe d'une agronomie systémique (étudiant les systèmes de production en seconde) à une agronomie qui permet d'étudier, par exemple, la génétique animale ou végétale... Quel saut ! L'économie, réduite à 18 heures, se retrouve reléguée dans l'organisation d'exposés sans apports notionnels, le développement durable devient invisible sauf à répéter à toutes les phrases, le mot « biodiversité ».

L'absence de pilote et d'ambition pédagogique dans l'écriture de ces programmes est criant et le seul objectif clair annoncé par l'administration semble être le fait d'avoir

« autant d'heures » de biologie-écologie que de SVT à l'éducation nationale.

Finalement plutôt que de réécrire le programme, la DGER se propose de changer le nom et d'ôter le « T ». Mais ce changement ne pourra se faire qu'après validation du Conseil Supérieur de l'Éducation ... bien longtemps après la fin des orientations des élèves.

Les propositions du SNETAP

Un changement de titre ne peut suffire. Le SNETAP - FSU exige une réécriture complète de ces enseignements spécifiques et de spécialité permettant de revoir la cohérence d'ensemble. Ces enseignements doivent se faire dans la continuité de l'enseignement d'exploration EATDD de seconde.

Il est nécessaire de renforcer les liens entre BADD et TC en classe de terminale et ces enseignements doivent être réellement pluridisciplinaires. Cela nécessite non seulement une clarification des notions à enseigner en agronomie et économie (BATDD et BADD), mais aussi des liens clairs entre écologie-agronomie et économie et pas seulement à l'occasion de simples exposés. Ces précisions devront figurer dans la note de service et non dans les documents d'accompagnement.

Pour en faire des enseignements réellement pluridisciplinaires, il est nécessaire que la DGER reconnaisse la spécificité de l'EAP dans cette série S et notamment en intégrant un volume horaire de cours à effectif réduit supplémentaire (11h en 1^{ère} et 12h en terminale au lieu de 9 et 10h). Des horaires supplémentaires qui seraient consacrés à la pluridisciplinarité en BATDD, BADD ou TC et qui n'empièteraient pas sur les dédoublements à effectuer dans les autres matières.

Il faut enfin une réorganisation des horaires pour les TPE (en classe de première dans le cadre du BATDD). La répartition horaire doit s'inscrire dans la logique pluridisciplinaire des TPE. Ainsi les 36 heures affectées doivent être en biologie-écologie et en agronomie et en économie.



Le SNETAP-FSU exige qu'une autre réunion de la CNS ait lieu d'ici quelques semaines, pour que des réponses claires soient apportées à toutes ces exigences et ces interrogations.

**Yoann Vigner
Olivier Bleuven**

Épreuve de contrôle bac pro Des modifications insuffisantes

Alors que nous demandions depuis deux ans une refonte complète de l'épreuve de contrôle du Bac Pro, le projet de modification présenté par la DGER le 14 janvier dernier se contentait de quelques modifications à la marge et ceci malgré le mécontentement général exprimé lors des deux dernières sessions d'examen.

L'administration a défendu son projet timoré derrière l'impossibilité de modifier le décret n° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel. Nous nous sommes opposé à ce projet aussi bien sur le fond (simple entretien de quelques minutes avec un jury composé d'un enseignant de matières techniques pas forcément de la spécialité et d'un enseignant de matières générales qui est sensé évaluer les capacités d'expression) que sur la forme (pas de préparation, utilisation d'un simple document bilan, coefficient de l'épreuve, organisation...).

Pour autant, devant le refus de l'administration de modifier le décret, le SNETAP FSU avec le SFOERTA FO et le SYAC CGT a fait plusieurs propositions de modifications dans un cadre restreint pour ne pas laisser une nouvelle session se tenir avec une épreuve de contrôle inique.

Le principe retenu par l'intersyndicale est de mettre en place deux jurys pour deux interrogations cohérentes basées sur les référentiels et permettant aux élèves de se rattraper sur des épreuves dans lesquelles ils ont échoué :

- une interrogation qui porte sur des connaissances et compétences générales (éléments d'une culture humaniste, éléments d'une culture scientifique).
- une interrogation qui porte sur les connaissances, l'expérience et les acquis techniques et professionnels du candidat.

À l'issue d'une ultime réunion sur cette question il semble que nous nous acheminions vers une épreuve en deux interrogations évaluées par un seul et même jury, mais nous attendons les modifications exactes que la DGER retiendra.

Quelques soit les modifications apportées le SNETAP FSU rappelle sa demande d'une remise à plat complète de la question du rattrapage en baccalauréat professionnel et exige une modification du décret n°2009 - 145.

L'UGTT dans la Révolution de Jasmin

Un syndicat unique dans une dictature, voilà une situation qui ne nous prédisait pas que celui-ci aurait une place prédominante dans la révolution de jasmin en Tunisie. D'autant que son histoire complexe l'a longtemps fait osciller entre soutien et opposition à des pouvoirs autocrates.

L'histoire ressemble à celle de 1957 : la révolte du peuple a été soutenue par l'UGTT, qui a organisé les assemblées générales dans les villes. La grève générale que nous avons menée le 14 janvier dans la région de Tunis a été décisive pour le départ de Ben Ali. Habib Briki de l'UGTT témoignait dans le monde du 21 janvier de l'intention de son syndicat à être un acteur central du changement politique en Tunisie, et

pourtant ce dernier par la voix de son exécutif avait soutenu Ben Ali aux élections à la présidence en 2004 et 2009, cette position sera jugée avec sévérité par nombre d'instances intermédiaires (syndicats généraux, unions régionales, etc.). Tenant compte des pressions des syndicalistes radicaux, il tentera de contrebalancer son appui au système par un discours à tonalité antilibérale, la participation aux initiatives altermondialistes (forums sociaux, etc.) et, au niveau politique, par la condamnation des ingérences gouvernementales dans le fonctionnement de la Ligue des droits de l'homme.

Pour mieux comprendre cette position il faut revenir à la fin des années 60

Dans un système aussi répressif que le système Bourguiba-Ben Ali, l'UGTT a été, dès les années 1970, un terrain d'action pour les mouvements hostiles au virage libé-

ral bourguibien dont les nationalistes radicaux et une «nouvelle gauche» à sensibilité maoïsante ou trotskiste, en rupture avec l'héritage du Parti communiste tunisien.

Réprimés et interdits d'expression publique, ces mouvements ont formé au sein du syndicat un courant qui montre des signes de continuité programmatique depuis de longues décennies (lutte pour la radicalisation de l'UGTT, établissement de passerelles avec les opposants démocrates, démocratisation interne, etc.) et qui, au prix d'énormes sacrifices (emprisonnements, exclusions, etc.), a renforcé sa présence aux échelons intermédiaires (syndicats généraux, unions régionales, etc.) et, partant, dans la commission administrative nationale.

On ne peut certainement pas qualifier l'UGTT d'organisation indépendante mais elle n'est pas non plus un «syndicat jaune», dont la seule mission serait de voler au secours du gouvernement et du patronat pour éteindre les incendies ouvriers. Malgré la fermeture politique en Tunisie avant le 14 janvier 2011 et tout en se compromettant avec les autorités, sa direction a conservé une certaine liberté de manœuvre vis-à-vis du parti officiel (le Parti socialiste destourien, PSD, rebaptisé Rassemblement constitutionnel démocratique, RCD, en 1988). Nombre de crises qu'elle a vécues depuis sa naissance en 1946 ont été des crises de rapports avec ce parti, qui a toujours œuvré à en faire une de ses antennes.

Si dans les années 1960, l'UGTT était, politiquement, soumise au parti unique, elle ne s'est pas transformée pour autant en une de ses «organisations de masse». Elle n'a pas perdu toute son autonomie comme le montre la résistance de Habib Achour (qui, pourtant, avait été l'instrument du putsch bourguibien contre le charismatique Ben Salah) aux tentatives de caporalisation du PSD.

Une de ces tentatives s'est soldée en 1978 par l'emprisonnement de Habib Achour suite à son appel à une grève générale quasi insurrectionnelle. Cet homme sera réélu à la tête du syndicat en 1980 mais,

soupçonné de nourrir l'ambition de succéder à Habib Bourguiba à la tête du pays, il sera de nouveau arrêté en 1985. A ce jour et en dépit de son parcours paradoxal, il continue d'être célébré comme un «symbole de l'indépendance syndicale» (site internet de l'UGTT).

Si le régime de Ben Ali a réussi, en 1989, à imposer à la tête de l'UGTT une direction docile, menée par Ismail Sahbani, son organisation ne s'est jamais résolue à baisser la tête comme en témoigne Yves Veyrier, de FO, lors du 21^e congrès de l'UGTT auquel il a assisté en décembre 2006, à Monastir, ville côtière du nord tunisien. "La police encerclait la salle où trois tendances s'affrontaient. En fait, le gouvernement voulait empêcher l'une d'entre elles de pénétrer dans le congrès et il a fallu, après des affrontements, que la direction négocie avec le pouvoir." Une synthèse a finalement été trouvée et le représentant de la Ligue des droits de l'homme tunisienne, poursuivie par le régime de Ben Ali, est même intervenu lors de ce congrès. Ce qui explique que jamais un syndicat au Maghreb et au Proche-Orient n'avait joué un rôle politique aussi important que celui joué par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) dans la dernière révolte populaire en Tunisie. Mobilisés dès le début du soulèvement de Sidi Bouzid, ses cadres avaient ouvert leurs locaux aux contestataires et porté leur voix dans les médias internationaux.

Ils ont été à l'initiative de nombreuses actions de solidarité avec eux, en organisant des rassemblements, des marches et des grèves générales régionales dans différents gouvernorats. Sous leurs pressions, l'exécutif du syndicat a dû appeler à une grève nationale, le 14 janvier 2011, pour protester contre la répression.

Et maintenant

Si l'UGTT a la reconnaissance de la grande majorité des organisations syndicales françaises avec la déclaration prononcée le jeudi 13 janvier 2011 au meeting de la Bourse du

Révolution du jasmin

L'aveuglement du gouvernement français

C'est l'ensemble du gouvernement qui a semblé aveuglé face au formidable mouvement du peuple tunisien qui a permis de sortir de plus de 23 ans de dictature.

Bruno Le Maire, n'a pas été en reste, ainsi, «notre» ministre a-t-il osé, sans vraiment sourciller, affirmer que l'on jugeait mal le dirigeant tunisien. Voici les propos qu'il a tenus dans la séquence «j'aime/j'aime pas» de la matinale de Canal + du 11 janvier 2011 :

"Le président Ben Ali est quelqu'un qui est souvent mal jugé", mais "il a fait beaucoup de choses. On peut critiquer, après, certains aspects, être toujours vigilants sur les droits de l'homme, mais c'est un pays qui a connu de vraies difficultés", a aussi affirmé Bruno Le Maire. (...) "Avant de juger un gouvernement étranger, mieux vaut bien connaître la situation sur le terrain et savoir exactement pour quelles raisons telle ou telle décision a été prise".

Ces propos ne déshonorent-ils pas la fonction de Ministre de la République française... Le cas Alliot-Marie n'est pas un cas isolé, c'est l'ensemble du gouvernement qui semble se soucier davantage des dictateurs que des peuples !

Yoann Vigner

travail à Paris :

Avec la centrale syndicale tunisienne UGTT, les organisations syndicales françaises CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA et Solidaires, dénoncent la politique répressive du gouvernement tunisien. Elles condamnent les tirs pour tuer de Thala, Kasserine et Ar-Raqab et dénoncent le raid qui a détruit les locaux de l'UGTT de Kasserine... Qui lui témoigne sont soutien.

Si la déclaration du Bureau Exécutif de l'UGTT réuni le 28 Janvier 2011 sous la présidence du Camarade Abdesslem Jerad, Secrétaire

Général, témoigne de son attention particulière au bon déroulement démocratique des derniers événements et d'une forte critique de toutes tentatives sécuritaires. Les événements actuels ne resteront pas sans influence sur la situation syndicale. L'explosion de Sidi Bouzid a surpris la direction de l'UGTT en pleine conciliation entre les impératifs de sa propre survie (liée à celle du secteur public) et sa soumission à un régime maintenant disparu. Les débats risquent d'être vifs? Les syndicalistes qui rejettent sa ligne modérée exploiteront-ils son affaiblissement pour lancer le processus de

réappropriation du syndicat par les travailleurs? Enfin comme explique un permanent de la CSI. "Une partie des salariés, des jeunes, pourrait demander à l'instar de ce qui se passe au niveau politique, un changement à la tête du syndicat, voire la fin du syndicalisme unique". Forte de 517 000 adhérents nous espérons que l'UGTT puisse traverser ces événements le plus sereinement possible.

Rémi Philton

Références à cet article :

- Le rôle de l'UGTT dans «l'intifada tunisienne» - Yassin Temlali - Publié

dans Maghreb Emergent, 25 janvier 2011

- Tunisie : syndicat unique sous Ben Ali, l'UGTT veut rester proche de la rue - Rémi Barroux - pour Le Monde. fr | 21.01.11
- Déclaration CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA et Solidaires Paris, le 13 janvier 2011 - site FSU
- Déclaration - Le Bureau Exécutif de l'UGTT réuni le 28 Janvier 2011 site UGTT

Forum Social Mondial de DAKAR du 7 au 11 février 2011



« Le Forum Social Mondial de DAKAR s'ouvre sur un vent de révolte » Alter Eco du 7 février 2011

Le souffle des soulèvements populaires en Tunisie, Yemen, Egypte, Algérie sur les slogans et les cortèges.

Ce sont des milliers de participants de 123 pays qui se sont donnés rendez vous pour la marche d'ouverture du forum.

Quelques jours avant le forum, depuis l'île de Gorée au large de Dakar, île d'où partaient les esclaves pour l'Amérique; « une charte mondiale des migrants pour un monde sans murs » a été rédigée. Cette charte doit être le symbole de la construction d'un mouvement planétaire qui revendique la liberté de circulation.

« Les paysans peuvent nourrir le monde. Nous sommes là au FSM pour dire qu'un autre monde n'est pas seulement possible mais nécessaire ». Telles étaient les déclarations de Mamadou Sissoko, président honoraire de la ROPPA, organisation de paysans de l'Afrique de l'Ouest.

Au coeur des débats de ce forum, **l'accaparement des terres :**

« Touche pas à notre terre »

Les paysans d'Afrique et notamment du Sénégal sont venus nombreux dénoncer l'accaparement des terres, la corruption des élus locaux et la spéculation foncière. En effet, dès les premiers jours l'accent a été mis sur les opérations de transactions des terres africaines, phénomène malheureusement de plus en plus répandu. Selon Lansana Hassan Sowa de Sierra Léone, les paysans africains se voient proposer des contrats locatifs en toute opacité et en profitant parfois des analphabètes, ces contrats couvrent des périodes pouvant aller jusqu'à 100 ans. « Les habitants ne pourront plus subvenir à leurs besoins. C'est l'accaparement de la vie ».

A titre d'exemple, sur 7 millions cultivables en Sierra Léone, 5 millions d'hectares sont déjà vendus ou loués. Selon la banque mondiale environ 45 millions d'hectares de terres productives ont été loués en 2009. Au Mozambique, le groupe Tereos (Tereos est une société sucrière française de la fusion de Beghin-Say, de l'Union SDA et de l'Union BS) a obtenu 100 000 hectares pour 50 ans, 15 000 sont plantés en canne à sucre et exportés vers une raffinerie européenne. Au Mozambique 38 % de la population souffre de la faim !

Pourquoi l'accaparement des terres ?

La Chine et l'Arabie Saoudite, par

exemple, confrontées à des potentielles pénuries veulent acquérir les terres des pays les plus pauvres, pour sécuriser leur propre approvisionnement et pour la fabrication d'agro-carburants. Selon le Oakland Institute, les terres vont aux firmes étrangères au détriment des locaux et de leurs besoins. Au Mali, plus de 160 000 hectares ont été cédés pour développer la culture du jatropha, plante utilisée pour la production d'agro-carburants. Le cas de l'Ethiopie est à noter : alors que 13 millions de personnes souffrent de la faim le gouvernement a mis plus de 3 millions d'hectares de terres aux mains de multinationales qui exportent la nourriture vers leurs propres pays, selon Abdourahmane Ndiaye (CNRS Université Bordeaux 3).

L'expulsion massive des paysans

Ce phénomène en expansion met en péril la souveraineté alimentaire des populations du Sud et conduit à l'expulsion massive des paysans et à la destruction de la biodiversité. Il pose les pays africains en concurrence tant qu'ils n'ont pas d'actions communes pour lutter, selon Anna Maina du Kenya. En outre, il fait apparaître le manque de prise en compte des droits des communautés locales et l'absence totale de consultation des populations.

Il fait apparaître le manque de règles précises d'accès au foncier de manière légitime.

Les premiers ateliers et débats sur

ce thème ont fait émerger des solutions à plusieurs niveaux d'intervention.

- Au niveau local : la construction d'outils de lutte médiatique, juridique et populaire.
- Au niveau national : des réformes agraires, un cadre juridique et une politique de soutien.
- Au niveau international : un droit international strict, le renforcement du pouvoir de l'ONU; certains préconisent une commission qui permettrait à une victime d'accaparement de terres de pouvoir porter plainte.

Alors que le Forum n'est pas terminé, d'autres conclusions vont émerger mais déjà tous les participants s'accordent pour dire qu'il faut des convergences et actions communes. Pour plus d'informations sur le sujet, il est possible de se reporter à la campagne menée par la Confédération Paysanne contre l'accaparement des terres. En tant que syndicat de l'enseignement agricole public, nous ne pouvons qu'être préoccupés par ces transactions « d'accaparement de la vie » et nous nous devons de soutenir toutes les actions de lutte contre ce nouveau pillage organisé.

P.S. : toutes ces informations ont été recueillies en suivant le FSM au jour le jour via internet.

Laurence Dautraix

Membre du Comité Permanent Vie Internationale

**Crise Alimentaire, crise sociale, crise politique,
tous les ingrédients de l'explosion**

« Le Sénégal à la limite de l'explosion » titrent certains journaux

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal fait figure de pays libre, démocratique, ouvert, celui de la Teranga, l'hospitalité sénégalaise.

Pourtant, depuis plusieurs mois, les esprits s'échauffent, les manifestations et marches se multiplient.

De retour de mission dans ce pays, c'est la première fois que la crise est à ce point palpable pour nous étrangers.

Tout le monde en parle, jeunes, vieux, hommes et femmes. C'est la première fois que tous s'expriment sur le prix du pain, du gaz, du sucre, sur les promesses non tenues du président Wade, sur le chômage des jeunes, les coupures intempestives d'électricité, les multiples candidats à l'élection présidentielle de 2012.

La manifestation du 8 janvier 2011, même si elle n'a pas réuni une foule immense montre une exaspération grandissante.

Hausse des denrées alimentaires

La remontée spectaculaire des prix de denrées alimentaires laisse prévoir une crise plus importante que celle de 2008, quand le pays a été secoué par les émeutes de la faim. Les produits de première nécessité comme le gaz (augmentation de 30% du gaz-énergie de cuisson), le prix du pain et du sucre (plus d'un euro le kg), l'essence (égal ou supérieur à 1,20 euro), l'huile ne sont plus accessibles et bon nombre d'habitants sont privés de pain quotidien, certains ne faisant plus qu'un repas par jour. C'est sans compter les coupures d'électricité quotidiennes qui peuvent durer 12 heures, alors que le prix a augmenté de 40% ces 5 dernières années.

Des piliers entiers de l'économie fragilisés

Ces coupures entraînent grogne, pertes financières pour les entreprises, risques sanitaires quand la chaîne de froid est rompue.

Crise de confiance dans le pouvoir politique

Face à cette grogne, l'Etat annonce des mesures mais il est sur-endetté et le Festival Mondial des Arts Nègres organisé à Dakar en janvier 2011 est devenu un objet de polémique du fait de son coût (39 milliards de francs CFA ou 59 millions d'euros) jugé exorbitant par la population qui peine à se nourrir.

Entre 30 et 40% de jeunes au chômage

Dans ce pays où les jeunes représentent une grande partie de la population, il n'y a pas de travail.

Les diplômés des universités n'ont plus d'espoir et le traduisent par de multiples manifestations et grèves dans les campus.

Les conditions d'accueil scolaires et universitaires sont obsolètes et le taux de scolarisation baisse à nouveau.

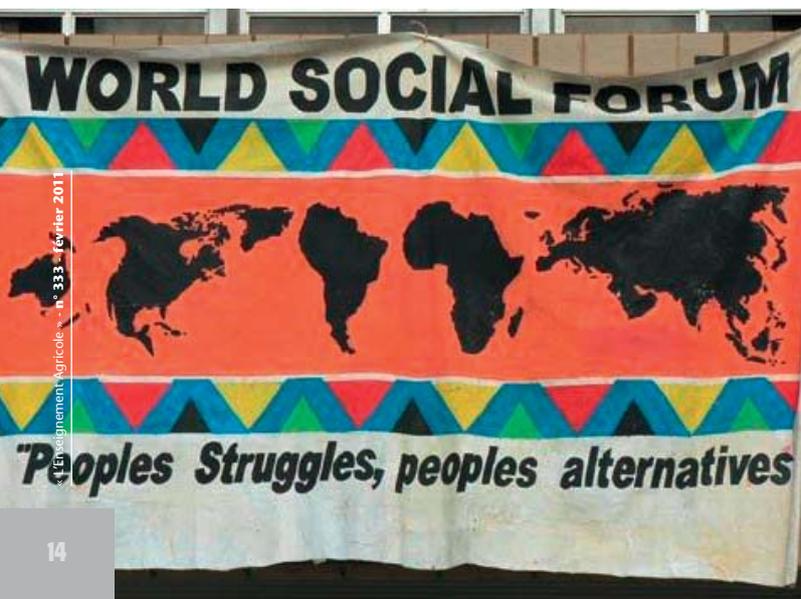
Les élections présidentielles de 2012

Le président Wade élu en 2000 (second mandat) a déçu toute la population car les promesses du « sopi » (= changement en wolof) n'ont pas été tenues. Récemment des jets de pierre sur la maison familiale du président ont prouvé cette crise de confiance. Sera-t-il candidat en 2012 ? Cette question échauffe les esprits. Alors qu'il avait annoncé que ce serait son dernier mandat, qu'il a fait réviser la Constitution en ce sens, il laisse entendre aujourd'hui qu'il pourrait se représenter car la loi n'est pas rétroactive et seul son mandat de 2007 à 2012 compterait. Il aura 86 ans en 2012. Certains disent que son fils Karim, aujourd'hui ministre de postes clés (énergie, aménagement, transports aériens) sera sur la liste des candidats ! En attendant le peuple Sénégalais suit de près les intentions politiques de la famille Wade et organise les mouvements de protestation.

Entre colère, exaspération, tous les regards étaient tournés vers la Tunisie en ce début janvier 2011 et le sont vers l'Egypte à l'heure où cet article est écrit.

Laurence Dautraix

Membre du Comité Permanent
Vie Internationale



ASMA

FO Instrumentalise l'action sociale

Le premier conseil d'administration de l'après assemblée générale de Biarritz s'est déroulé les 19, 20 et 21 janvier 2011.

Suite à plusieurs années de fonctionnement difficile, la FSU et la CGT avaient envisagé de demander une modification des statuts, en particulier parce que plusieurs organisations syndicales n'avaient pas été en capacité de prendre toute leur part dans le fonctionnement de l'association et/ou, selon les organisations, avaient refusé de le faire (c'était le cas de SUD, et de la CFDT).

L'assemblée générale a, malgré les vents contraires, permis de dégager un consensus qui faisait suite à de nombreuses discussions, en intersyndicale tout particulièrement. Chacune des organisations syndicales était finalement répartie avec la volonté de travailler ensemble conformément aux engagements pris. Semblait-il... !

FO a en effet rompu cette entente dès avant le conseil d'administration, mais également lors de la préparation en intersyndicale. FO a fait parvenir à l'ensemble des agents du Ministère de l'agriculture un tract où les procès d'intention étaient légion, et ce, bien sûr, à l'encontre des autres organisations. On peut regretter que FO ait attendu le CA pour porter ses remarques en public. On peut regretter qu'elle n'ait pas tenté de résoudre les problèmes qu'elle croyait soulever en discutant plus avant avec les autres syndicats. On peut bien sûr regretter qu'elle ait refusé ensuite de prendre les responsabilités de certaines commissions, comme les statuts actuels le permettent et même y invitent, et cela en en faisant porter, à tort, la responsabilité sur les autres syndicats et/ou sur le bureau de l'Asma (dont FO fait partie et dont, visiblement, elle n'a pas souhaité démissionner).

Cette pratique de FO a été condamnée au cours du CA de janvier. Il n'y a pas au sein de l'ASMA de problème de gouvernance. Il y a plus probablement le souhait de la part de FO d'instrumentaliser l'ASMA dans la perspective des élections professionnelles qui auront lieu à l'automne prochain. Une mention explicite était d'ailleurs faite à ce sujet à la fin du tract diffusé avant le premier CA post Biarritz.

Rappelons que FO avait déjà envoyé un tract de la même eau avant l'assemblée générale.

Et tirons-en les conséquences : cette pratique, et encore plus si elle devait se reproduire, indique que pour FO l'action sociale n'est pas une chose sérieuse, mais plutôt une aire de jeu électoraliste !

Pour la FSU et la CGT, mais aussi pour les autres organisations syndicales (CFDT, SUD, UNSA) l'action sociale ne peut souffrir d'une vacance des responsabilités. C'est pourquoi elles se sont toutes mises au travail dans l'intérêt des agents et dans le respect des statuts de l'association. C'est ce qui s'est concrétisé à l'AG de Biarritz, puis au premier CA qui a condamné le cavalier seul de FO en la mettant au défi de justifier ses allégations, nombreuses et portant sur l'honnêteté des comptes, les atteintes putatives à la démocratie, la volonté de mettre à 'mort' l'Asma...

Pour faire vite, et pour aller à l'essentiel, à ce qui permet à l'Asma d'avancer, les commissions et groupes de travail décidés positivement en CA, FO exceptée, sont donc les suivants :

- **Commission voyages** : Jean-Philippe Marteau - FSU.
- **Commission séjours** : Martine Fontan - UNSA.
- **Commission jeunesse** : Alain Demoulin - FSU.
- **Commission sport, loisirs, navigation côtière** : Eric Garberoglio - CFDT et en expert pour la voile Virginie Périn - UNSA.
- **Commission culture** : Sylvie Guillou - FSU.

- **Groupe de travail solidarités** : Pascal Mery - SUD.
 - **Groupe de travail retraité** : Bureau - aucune organisation n'ayant pu prendre en charge.
 - **Groupe de travail prêts et aides** : Géraldine Deveau - CGT - sous la responsabilité de la présidence.
- Enfin, la FSU et la CGT, avaient dans leur profession de foi et au cours de l'assemblée de Biarritz proposé que des représentants élus

parmi les présidents des associations départementales soient conviés à participer au CA de l'ASMA, à titre consultatif.

C'est chose faite. Hervé Jocaille du département de la Vendée et Françoise Dalgaz du Gard ont assisté à leur premier conseil d'administration. Ils pourront ainsi relayer ce qui se passe réellement au CA, et la part de travail que les organisations syndicales responsables font pour le développement de l'action sociale.



Attestations fiscales Mode d'emploi

2 possibilités :

- vous faites partie d'une section d'établissement et dans ce cas, comme les années précédentes, c'est le trésorier de section qui vous fournira l'attestation;
- il n'existe pas de section organisée dans votre établissement et vous avez adressé directement à la trésorerie nationale votre demande d'adhésion, vous pouvez éditer l'attestation à partir du site de notre fichier : <http://www.snetap-fsu.fr/fichierSnetap>

L'accès se fait ensuite à l'aide de vos identifiants et mot de passe personnels Snetap.

- l'identifiant correspond généralement au nom suivi de la 1^{ère} lettre du prénom, le tout attaché et en minuscule (en cas de problème, contacter la permanence)
- le mot de passe peut, en cas de perte ou d'oubli, vous être renvoyé par mail : pour ce faire, cliquer sur « mot de passe perdu » sur la page d'accueil du site.

Pour les camarades retraités, l'attestation fiscale vous sera envoyée comme à l'accoutumée.



Marquons la journée internationale de la Femme

Pour cela, effectuons une petite escapade historique ...

- Nous sommes en 1791, Olympe de Gouges élabore une brochure dédiée à la reine : « les droits de la femme et de la citoyenne » où elle demande le droit de vote pour les femmes : « la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune ! »

- en 1793, Olympe monte effectivement à l'échafaud et les révolutionnaires qui bâtirent la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ont oublié la citoyenne.

- Par la suite, progressivement, les femmes sont entrées dans le monde du travail mais aussi dans les clubs qui les acceptaient, elles ont créé leur presse féminine...

- En 1871, lors de la Commune mise en place pour s'opposer à l'occupation militaire de Paris, des hommes et des femmes, dont Louise Michel eurent des idées très audacieuses par rapport à la politique sociale, scolaire et culturelle.

- Au début des années 1900 : « la belle époque », la question féminine prend une dimension nouvelle grâce à la tenue de conférences internationales comme celle de Stuttgart en 1907. Là le débat principal porta sur la question du droit de vote ; « le vote des dames » pour ne pas se couper des féministes bourgeoises.

- en 1910, la conférence s'installe à Copenhague avec 100 déléguées de 17 pays, une résolution appelant à la lutte contre la guerre est votée.

C'est là que Clara Zetkin, militante allemande propose de choisir le 8 mars en souvenir de la répression de couturières à New York le 8 mars 1857, pour symboliser la lutte pour la paix et la libération des femmes : « une fois l'an, en mars, une journée internationale sera organisée. Son but est de promouvoir le vote des femmes, de mettre en valeur les revendications des féministes socialistes et de les faire connaître comme force politique ». Le texte fut adopté à l'unanimité.

- en 1911, le 8 Mars fut fêté en Allemagne, en Autriche, en Suisse et au Danemark. En ce qui concerne l'Allemagne, et malgré les entraves de la droite, 48 rassemblements eurent lieu autour de Berlin avec en tout 45000 participantes (et participants). Ces rassemblements furent rejoints et soutenus par une minorité féministe bourgeoise qui entra plus tard dans les ligues des femmes pour la paix. Les revendications furent surtout axées sur la protection de la mère et de l'enfant, les congés maternité, les crèches, la journée de 8h.

Et après ?

Ces manifestations ont permis de faire avancer la cause des femmes au moins dans les esprits car les militantes n'ont jamais pu influencer les partis socialistes nationaux.

La guerre de 1914 a marqué une rupture, les femmes, très souvent remplacent les hommes dans les durs travaux, à la ville comme à la campagne.

Mais la guerre a saigné la France, en 1920, pour y remédier, on vote une loi qui interdisait à la fois l'avortement et la

contraception (loi scélérate).

Pendant cette période d'entre 2 guerres les femmes rejoignent les ouvriers dans les moments décisifs de la lutte des classes.

- En 1936, grâce à la victoire politique de la gauche unie et les luttes ouvrières, on entrevoit une embellie et il se met en place, à l'époque, la législation la plus avancée du monde capitaliste.

- Le conflit de 39-45 marque une 2^e rupture. Sous l'occupation nazie, des hommes et des femmes ont eu le courage de se lever, de dire non, d'entrer dans la clandestinité au péril de leur vie, afin de bâtir la libération de tous ; c'est une formidable leçon de militantisme. Là, naquit le Conseil National de la Résistance qui prit en compte les besoins sociaux et se donna les moyens de les satisfaire grâce aux nationalisations des principales richesses.

- 1944 : dans cette foulée les femmes obtiennent enfin le droit de vote.

Leurs revendications se poursuivent, droit au travail avec les équipements sociaux qui le permettent, mais aussi égalité des salaires, le droit à la formation et enfin la longue bataille pour le droit à la contraception et la dépénalisation de l'avortement...

- En 1956 mise en place du planning familial

- En 1965 la femme peut enfin gérer ses biens, avoir un compte en banque et une profession sans l'autorisation du mari

- En 1967, la loi Neuwirth autorise la contraception

- En 1975, loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. Loi sur l'aménagement du divorce

- En 1980 le viol est traité comme un crime

- En 1999 : Loi sur la parité

- En 2011 : Loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle

Nous pouvons donc mesurer le chemin parcouru !

Mais que sont nos victoires devenues ?

Méditons ce texte écrit par Jeanne Deroin en 1850 : « une Assemblée législative, entièrement composée d'hommes, est aussi incompétente pour faire les lois qui régissent une société composée d'hommes et de femmes, que le serait une assemblée composée de privilégiés, pour discuter les intérêts des travailleurs, ou une assemblée de capitalistes pour soutenir l'honneur du pays ».

Actuellement, à l'Assemblée Nationale, la proportion de femmes est de 12,3%

En Europe et même en France, il y a une remise en cause de l'IVG et il continue d'exister ici ou dans le monde des femmes voilées, des femmes battues, des femmes cousues, des femmes vendues, des femmes lapidées et le viol continue d'être utilisé comme une arme de guerre dans de nombreux conflits.

Henriette Puzenat



**Enseignement supérieur
Renouvellement du CNESERAAV
14 mars 2011 Votez FSU**

La consultation de l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur agricole publics pour l'élection de leurs représentants au CNESERAAV aura lieu le 14 mars prochain.